

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 182

Le 24 octobre 1986

LETTRE À M. TOM SAUNDERS, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES EMPLOYÉS DU TRANSPORT AÉRIEN (ACETA)

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a rendu public aujourd'hui une lettre de M. Pierre J. Jeanniot, président et directeur général d'Air Canada, datée du 20 novembre 1985, à M. Tom Saunders, président de l'Association canadienne des employés du transport aérien (ACETA), suite à une question à la Chambre des communes de Mme Sheila Copps, député. Cette lettre a été déposée à la Chambre des communes aujourd'hui.

"Monsieur,

Je vous remercie de votre récent télex concernant l'Afrique du Sud. Vous mentionnez les mesures annoncées par les Affaires extérieures pour intensifier les pressions sur le gouvernement sud-africain, et interprétez ces annonces comme une directive interdisant d'exploiter des services aériens entre le Canada et l'Afrique du Sud.

Nous avons pris contact avec les Affaires extérieures qui nous font savoir que, à ce jour, les sanctions économiques obligatoires sont confinées aux domaines suivants: retrait des prêts publics, retrait du financement aux missions commerciales, et arrêt de l'achat de krugerrands.

Il faut également tenir compte des conditions s'appliquant à l'exploitation de services aériens. Ces activités sont assujetties à des accords conclus sur une base bilatérale, entre entreprises de transport aérien désignées de chaque pays concerné, ou sur une base multilatérale dans lequel cas toutes les compagnies aériennes y participent. Toute action unilatérale d'Air Canada est donc inappropriée.

